

PLUS-VALUES IMMOBILIÈRES

Depuis le 1^{er} janvier 2004, il n'est plus tenu compte de l'érosion monétaire et l'abattement pour durée de détention est fixé à 10 % par an au-delà de la 5^e année. La plus-value se trouve donc exonérée après 15 ans de détention du bien.

Taux d'abattement annuel

Durée de détention du bien	Taux	Durée de détention du bien	Taux
1 an	0 %	8 ans	30 %
2 ans	0 %	9 ans	40 %
3 ans	0 %	10 ans	50 %
4 ans	0 %	11 ans	60 %
5 ans	0 %	12 ans	70 %
6 ans	10 %	13 ans	80 %
7 ans	20 %	14 ans	90 %
		15 ans	100 %

BARÈME DE L'ISF 2009

Fraction de la valeur nette Taxable du patrimoine	Tarif applicable (en %)
jusqu'à 790 000 €	0,00
Comprise entre : 790 000 € et 1 280 000 €	0,55
Comprise entre : 1 280 000 € et 2 520 000 €	0,75
Comprise entre : 2 520 000 € et 3 960 000 €	1,00
Comprise entre : 3 960 000 € et 7 570 000 €	1,30
Comprise entre : 7 570 000 € et 16 480 000 €	1,65
supérieure à 16 480 000 €	1,80